

Luxembourg, le 29 octobre 2024

Rapport de la réunion de la Délégation Centrale du Personnel du 25 octobre 2024

En date du 25 octobre 2024, la Délégation Centrale du Personnel a rencontré la direction des CFL pour sa 5e réunion de l'année 2024.

La direction des CFL fut représentée par Madame Constance Thill ainsi que par Messieurs Yves Baden et Gilles Schroeder. Madame Françoise Nilles assura la fonction de secrétaire.

La délégation du syndicat Chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband de l'OGBL se composa des camarades Patrick Vansteenkiste, Georges Melchers, Gaby Birtz, Manuel Thiry et Josy Bourggraff.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 27 juin 2024 et du 11 juillet 2024

Dans le rapport de la réunion du 11 juillet, le Syprolux avait apporté une modification – mais la nouvelle version du rapport n'a pas été transmise aux membres de la DC. Il a été décidé qu'à l'avenir, la validation d'un rapport de la DC se ferait par les signatures du président de la délégation centrale et du Directeur Général.

2. Résultats de l'audit effectué au sein de la BMS

Les délégués du personnel demandent la présentation du résultat de l'audit récent qui s'est tenu dans la BMS, les conséquences éventuelles qui en sont tirées et une éventuelle stratégie d'amélioration de la situation actuelle en ressortant.

Dans sa réponse de Madame Yuriko Backes, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n°1180 du 12 septembre 2024 de Monsieur le Député Yves Cruchten au sujet de la cellule BMS (Building Management System) auprès des CFL, Madame la Ministre a précisé que le rapport d'audit a été finalisé fin septembre par le Comité d'audit des CFL. L'Audit Interne des CFL a examiné les procédures et réglementations en place et est parvenu au résultat, que dans l'ensemble, les procédures et réglementations sont adéquates, appropriées et efficaces. Sur base des recommandations du rapport d'audit, les procédures et instructions existantes seront centralisées dans un document unique et l'ensemble du personnel travaillant dans la cellule BMS suivra des séances de formation, voire de remise à niveau par rapport à ce nouveau document unique.

Malheureusement, le résultat n'a toutefois pas été présenté lors de la réunion DC. Il a été demandé de présenter aux délégué(e)s, lors de la prochaine réunion de la DC, le plan d'action des CFL qui découle de ce rapport d'audit. De même, le responsable du BMS devrait informer le personnel de télésurveillance des résultats du rapport d'audit et des actions qui en découlent.

Les délégués du Service EI sont invités à inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine auprès du Chef du Service EI.

3. Ordre Général N° 3

Les délégué(e)s du personnel désirent entériner l'Ordre Générale N° 3 traitant du recrutement, de la rémunération et de l'évolution de carrière du personnel du cadre permanent.

L'Ordre Général N° 3 a été entériné. En raison des modifications apportées à l'OG N° 3, un nouveau remaniement de l'OG N° 33 s'impose.

4. Tableaux de service au Service MI

Les délégués du personnel souhaitent être informés de l'état d'avancement de la mise en place des tableaux de service au Service MI.

Selon les informations fournies par le Chef du Service MI, les nouveaux tableaux de service ont été mis en place dans les différentes brigades. Toutefois, il est évident que des ajustements sont toujours possibles. Le logiciel actuellement utilisé (Visual Planning) n'étant pas adapté pour établir les tableaux de service, un logiciel plus approprié se révèle nécessaire. L'idée est de passer sur FIORI, mais un calendrier pour le passage n'existe pas.

Il s'est avéré que le manque de personnel en été ne permet pas de réaliser tous les chantiers prévus. En effet, les CFL sont conscients que des améliorations doivent être apportées à la planification des grands chantiers. Cela vaut également pour le calcul des heures nécessaires pour les chantiers.

Actuellement, il manque aussi un REX (retour d'expérience). C'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place pour travailler sur ce sujet et pour présenter des solutions.

Les délégués du Service EI sont invités à inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine auprès du Chef du Service EI.

5. Réorganisation du district T

Les délégués du personnel souhaitent obtenir des informations sur la réorganisation du district T. Cette réorganisation majeure a-t-elle fait l'objet d'une concertation avec la délégation locale du Service MI ? Quelles sont les raisons d'une telle réorganisation ? Concernant le comblement des postes, quelle sera la procédure à appliquer ? Combien de postes à responsabilité découleront de cette réorganisation ?

La réorganisation du district T (atelier T ; NOC ; équipe réseau) a été présentée au service MI dans le courant du mois de juin.

6. Modalités concernant l'incapacité de travail pour raison de santé

Les délégués du personnel demandent si l'entraide médicale applique une nouvelle approche regardant la déclaration d'un changement d'adresse par l'agent au début d'une période d'incapacité de travail en refusant catégoriquement toute adresse transfrontalière si le premier domicile déclaré de l'agent se trouve sur le territoire du Luxembourg ? Si tel est le cas, les délégués cherchent à connaître le raisonnement d'un tel refus catégorique.

Même si le règlement de la CNS (Caisse Nationale de Santé) stipule, qu'en théorie, pendant la période d'incapacité de travail le pays de séjour ne peut être différent de celui du lieu de résidence officielle de l'assuré et qu'une autorisation ne peut être accordée que dans un nombre limité de situations (Maladie grave, droit aux soins palliatifs, évènements spécifiques, c.-à-d. constat d'une maladie consolidée dans le cadre d'une procédure de mise en invalidité ; décès intervenu à l'étranger d'un parent ou allié du 1er degré ou du partenaire ; naissance à l'étranger d'un enfant de la personne portée incapable de travailler), un arrangement a été trouvé avec la direction générale qui prévoit que les collaboratrices et collaborateurs qui habitent à l'étranger, bien qu'ils soient officiellement enregistrés au Luxembourg, peuvent y séjourner à cette adresse étrangère pendant leur congé de maladie. Cependant, conformément à l'article 45 - alinéa 3 de l'OG 13, les collaboratrices et collaborateurs doivent en faire la demande auprès du service RH. Le fait de mentionner l'adresse de résidence à l'étranger sur le certificat de maladie ne suffit pas.

7. Suppression des tableaux de service en mode tiercé contenant des repos journaliers de 9 heures, dit « galop »

Les délégués du personnel souhaitent être informés des nouveaux tableaux de service du CSS et des agents travaillant au funiculaire en mode tiercé. Selon nos informations, ces tableaux de service prévoient la suppression des repos journaliers de 9 heures. Ces roulements serviront-ils de base pour l'établissement des tableaux de service dans d'autres services qui fonctionnent encore avec des tours dits « galope » ?

En effet, il est prévu de supprimer les tours de galop partout où ils sont encore appliqués actuellement. Cette suppression est due, premièrement, au fait qu'ils sont considérés comme malsains par la médecine du travail, mais également au fait que, selon le Code du travail, la pause entre deux postes doit être d'au moins 13 heures, ce qui a été aussi contesté par l'ITM.

Des réunions ont été organisées avec tous les services où ces tours de galop existent encore afin de définir comment et à compter de quand ils pourront être supprimés. Des roulements de service ont déjà été élaborés. La suppression de ces tours de galop est prévue pour 2026 au plus tard. Selon les CFL, cette décision ne nécessiterait que peu de personnel supplémentaire. La suppression des tours de galop au CSS et au Funiculaire est prévue pour début 2025.

8. Prime d'encadrement

Les délégués du personnel demandent l'attribution d'une prime d'encadrement de 9 points indiciaires aux agents du AV-CV effectuant la fonction de patron de stage. Ceci à l'instar des patrons de stage du PAT.

Cette prime d'encadrement a été introduite pour les patrons de stage qui accompagnent des collaboratrices et collaborateurs pendant leur période de stage et qui exercent un métier lié à la sécurité. La prime d'encadrement n'est également versée que tant que le stagiaire est accompagné. Étant donné que le poste AV-CV n'est pas considéré comme un « poste de sécurité », un patron de stage AV-CV ne reçoit pas de prime d'encadrement.

Ceci a été aussi communiqué au Service AV par le Service RH.

9. Mise à disposition d'articles hygiéniques

La déléguée à la sécurité demande d'analyser la possibilité de la mise à disposition d'articles hygiéniques en cas de besoin urgent à l'ensemble des collaboratrices des CFL. La déléguée à l'égalité remarque que la mise en place de distributeurs d'articles hygiéniques dans les locaux sanitaires avait déjà été proposé au sein du Comité égalité femmes-hommes, mais à ce jour ce projet ne s'est pas encore concrétisé.

La SNCF met à disposition des employées un « kit d'urgence ». Dans les sanitaires féminins de la CSL, des distributeurs d'articles hygiéniques ont été installés. La proposition de la délégation d'installer également de tels distributeurs dans les sanitaires féminins des bâtiments CFL a été actée par la Direction Générale. Une analyse de la faisabilité de ce projet devrait être menée pour la mise en œuvre de cette proposition.

10. Sécurité et santé au travail

Dans un souci de suivi de la sécurité au travail, la déléguée de la sécurité demande à introduire un exposé des accidents de travail comme point récurrent de l'ordre du jour des réunions de la Délégation Centrale.

Le bien-fondé de cette demande a été reconnu par la Direction Générale. Désormais, le point « minute de sécurité » figurera à l'ordre du jour de chaque réunion de la Délégation Centrale.

Vos délégué(e)s du personnel de la Délégation Centrale

Patrick Vansteenkiste / Georges Melchers / Gaby Birtz / Josy Bourgraff / Adriano Martins Da Silva
Dionisio Battista / Manuel Thiry / Jérôme Trausch / Christian Federspil / André Marques De Paiva



Patrick Vansteenkiste



Georges Melchers



Gaby Birtz



Josy Bourgraff



Adriano Martins Da Silva



Dionisio Battista



Manuel Thiry



Jérôme Trausch



Christian Federspil



André Marques De Paiva